BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 99

08 – ARDENNES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

Ventes et cessions

528 241 276 RCS Sedan.
SMLJ.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 4000 EUR.
Adresse : 6, rue Jean-Jacques Rousseau, 08330 Vrigne-aux-Bois.
Précédent propriétaire : 334 625 894 RCS Sedan. **ARDENNES DEVELOPPEMENT.**
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2024.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VRIGNES AUX BOIS du 30/06/24 : La société SMLJ, société civile immobilière au capital de 4 000 euros, dont le siège social est situé 6 Rue Jean Jacques Rousseau 08330 VRIGNE AUX BOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN sous le numéro 528 241 276 ET La société ARDENNES DEVELOPPEMENT, société civile immobilière au capital de 304.90 euros, dont le siège social est situé 6 Rue Jean Jacques Rousseau 08330 VRIGNE AUX BOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN sous le numéro 334 625 894 La société SMLJ fera apport à la société ARDENNES DEVELOPPEMENT de la totalité de son actif, soit 1 303 155.10 €, à charge pour cette dernière de prendre en charge la totalité de son passif, soit 910 526.31 €. La valeur nette des apports s'élèvera ainsi à 392 628. €. Il résulte du rapport d'échange arrêté que les associés de la société absorbée recevront en échange des 40 parts sociales de la société absorbée 6 parts de la société absorbante. La prime de fusion s'élève à 392 537.32 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés et prendra effet au 01/01/24. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion est déposé au greffe du Tribunal de commerce de SEDAN au nom des deux sociétés..